

Dirigeant d'une société de sécurité privée, option organisme de formation en sécurité

RNCP30401 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	344p
Formacode(s)	32054, 42822
Code(s) ROME	K2111, K2503, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	17/04/2023

Certificateur(s)

AXELM CONSEILS · SIRET : 82981595000029
<https://si-groupe.com/>

SECURITE INCENDIE IDF · SIRET : 50905949900038

Partenaires habilités

18 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation et 16 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AXELM CONSEILS	82981595000029	Former et organiser l'évaluation
CREDER	80471064800028	Former
FCAG	82975288000015	Former
FORMA PROTECT	80945558700026	Former
FORSEC	84867484200010	Former
IESC FORMATION	45263226800010	Former
IP.SEQ.	45033578100032	Former
RISK PARTNERS	48461853300018	Former
SECURITE INCENDIE IDF	50905949900038	Former et organiser l'évaluation
SELVA FORMATION	85328086500017	Former

Liste complète des 18 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp30401-dirigeant-d-une-societe-de-securite-privee-option-organisme-de-formation-en-securite/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification a pour but l'obtention des compétences et savoir-faire pour :

- Diriger et gérer une société de Sécurité Privée.
- Accéder à la procédure d'agrément relative à l'obtention de la carte professionnelle de dirigeant(e)

- Créer un organisme de formations en Sécurité.

Le titulaire du Titre

» D.2.S.P Option OFS

» de niveau 6 (anciennement II) est un gestionnaire de petite ou moyenne entreprise.

Il exerce seul ses fonctions de dirigeant ou de gérant d'une société de sécurité privée ou d'un organisme de formation en sécurité.

Il encadre ses équipes, l'administratif, le commercial et la réponse aux appels d'offres, le recrutement, le management. Il gère aussi les aspects logistiques et financiers ainsi que le suivi des documents comptables.

Il gère aussi les aspects logistiques et financiers relatifs aux formations dispensées.

Rappel des obligations et agréments relatifs à la sécurité privée : (Extrait du CNAPS

)

Les exploitants individuels et les dirigeants, les gérants des entreprises de sécurité privée sont soumis à une procédure d'agrément afin d'exercer dans les domaines suivants :

- La surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans cet immeuble ;
- La vidéo protection ;
- Le transport de fonds ;
- La sûreté aéroportuaire ;
- La maintenance et la gestion de distributeurs automatiques de billets (DAB) ;
- La protection de l'intégrité physique des personnes ;
- La protection des navires ;
- La recherche privée.

ACTIVITÉS VISÉES

Les dirigeants des entreprises de sécurité et des organismes de formation à la sécurité, exerçant des activités dans la surveillance, le gardiennage, le transport de fonds et la protection physique des personnes et de vidéo-protection . Ils doivent disposer d'une qualification conforme et reconnue par le Code de la Sécurité Intérieure et ses textes réglementaires.(Arrêtés du 20 mai 2011 et du 10 Juillet 2012).

Le dirigeant d'une société est avant tout le seul responsable physique de la responsabilité morale, pénale

Ses missions sont:

Bloc 1 : Application de la législation sur la prévention, la sécurité et l'assistance a personnes

Bloc 2 : Gestion humaine et management

Bloc 3 : Gestion commerciale

Bloc 4 : Gestion administrative et comptable

Bloc 5 : Dirigeant d'un organisme de formation sécurité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées :

- Administrer la gestion d'une société de sécurité privée ou d'un organisme de formation sécurité,
- Faire appliquer les règles déontologiques et les réglementations liées à la profession,
- Recruter, diriger et manager ses employés,
- Gérer les aspects logistiques et financiers relatifs aux formations dispensées,
- Gérer l'administratif, le commercial et les dossiers d'appels d'offres,
- Gérer le suivi des documents comptables nécessaire à l'expert-comptable,
- Assurer la réalisation des plannings et l'organisation générale du travail de ses employés,
- Assurer la veille réglementaire afin de maintenir à jour les connaissances techniques et législatives de ses équipes,
- Réaliser le montage d'un dossier d'agrément et de référentiel Qualité,
- Organiser les formations et des examens liés à la sécurité,
- Gérer les besoins matériels d'un organisme de formation en sécurité,
- Rédiger un bilan pédagogique de fin d'année.

Blocs de compétences

RNCP30401BC01 — Gestion administrative et comptable

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- Etablir un règlement intérieur,
- Rédiger un cahier de consignes,
- Mettre en place et présider le CHSCT,
- Mettre en place un plan de prévention,
- Maîtriser les aspects d'ordres administratifs, comptables et fiscaux,
- Réaliser un bilan prévisionnel,
- Mettre en place une certification qualité.

Modalités d'évaluation :

Entretien oral devant le Jury

Temps de préparation : 10 minutes

Temps de présentation : 10 à 20 minutes

Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

RNCP30401BC02 — Dirigeant d'un organisme de formation sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- Recruter des formateurs, organiser leur planning en fonction de leurs compétences et savoir-faire,
- Assurer la veille réglementaire de ses équipes
- Réaliser le montage d'un dossier d'agrément et de référentiel Qualité,
- Gérer l'administration d'un organisme de formation et des examens,
- Gérer les besoins matériels d'un organisme de formation en sécurité,
- Rédiger du bilan pédagogique de fin d'année.

Modalités d'évaluation :

QCM suivi d'un entretien oral devant le Jury et Réalisation d'un TP hors examen

Temps de présentation : 40 minutes en groupe suivi de 15 à 20 min individuellement par candidat

Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

RNCP30401BC03 — Gestion humaine et management

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- Gérer un recrutement,
- Etablir la planification de ses agents,
- Assurer le contrôle qualité de ses agents,
- Animer en une réunion,
- Prévenir et gérer un conflit dans l'entreprise,
- Gérer une crise et reconnaître une menace terroriste.

Modalités d'évaluation :

Mise en place d'une situation professionnelle

Critères d'évaluation observés par le jury :

Temps de préparation : 10 minutes

Temps de l'évaluation : 20 minutes

Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

RNCP30401BC04 — Gestion commerciale

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- Réaliser des études de marchés,
- Définir des objectifs commerciaux à atteindre,
- Développer et rechercher de nouveaux contrats,
- Mettre en avant sa société,
- Répondre par écrit à un appel d'offre.

Modalités d'évaluation :
Création de documents en Travaux Pratiques
Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

RNCP30401BC05 — Application de la législation sur la prévention, la sécurité et l'assistance à personnes

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- Maîtriser les textes réglementaires et législatifs encadrant sa profession, notamment en comptabilité, fiscalité, management et recrutement.

Modalités d'évaluation :

Questionnaire à Réponses Ouvertes et Courtes par écrit: 105 min

Temps de présentation : 105 minutes

Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Toute entreprise de sécurité privée régie par le Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure, ses décrets d'applications et ses arrêtés.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Gérant, Dirigeant, Responsable d'agence, Directeur d'agence, Responsable d'exploitation d'une société dans tout secteur d'activité lié à la sécurité privée telle que : « Surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage », Dirigeant d'organisme de formation.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Réglementation(s) d'activités

- Le Code de la sécurité intérieure, Livre VI : « Activités privées de Sécurité » et l'ensemble de textes, arrêtés et décrets s'y affairant :
- Arrêtés du 20 mai 2011 et du 10 Juillet 2012 relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes,
- Décret 2011-1919 du 22 décembre 2011 et sa circulaire d'application du 23 décembre 2011 portant création et définissant les missions du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (délivrance des cartes professionnelle et contrôles exercées sur les activités de la sécurité privée).
- Décret no 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité,
- Arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées,
- Arrêté du 20 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées,
- Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité,
- Arrêté du 28 septembre 2018 relatif aux conditions particulières d'acquisition, de détention et de conservation des armes susceptibles d'être utilisées pour l'exercice de certaines activités privées de sécurité .

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 817 €

Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée) W1X80 — Formateurs · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	40 419
Jugés difficiles à recruter	52 %
Emplois saisonniers	18 %
Familles professionnelles (FAP)	L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance W1X80 — Formateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé, a minima, de 2 personnes représentant les activités privées de sécurité concernées. Les membres du jury ne font pas partie de l'organisme de formation. Ils justifient, a minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné.

Les membres du jury sont sélectionnés de manière à éviter tout conflit d'intérêt. La désignation, par l'organisme de formation, des membres du jury et du président du jury est validée par l'autorité délivrant le titre enregistré au RNCP ou les certificats de qualification professionnelle.

Le président du jury a voix une prépondérante.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le Jury

sera composé au minimum de 4 personnes :

1 président + 3 Jurys (employeurs et salariés).

Les modes de désignations du président de jury et des 3 autres jurys, se font de manières identiques aux autres cas d'examens hors VAE.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 851 €
Prise en charge	Branches concernées
7 851 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	17/04/2023
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP20534

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://si-groupe.com/nos-formations/formation-d2sp/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/30401/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	218
Parcours menés à terme	252
Taux d'achèvement	116 %
Période	02/2022 – 10/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	489
Montant total engagé	1 468 447 €
Coût moyen par dossier	3 003 €
Durée moyenne	202 h
Période	01/2020 – 04/2023
France compétences	75 %
France Travail	13 %
Reste à charge titulaire	7 %
Entreprise	4 %
Régions	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.